

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2025 à 20h30

Commune déléguée de ROULLOURS

24. Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 1)

Michel LELARGE donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2024, le prix de vente des parcelles du lotissement « La clé des champs » sise la commune déléguée de ROULLOURS a été fixé 46.00€ TTC le m2 intégrant la TVA sur marge.

La parcelle section ZB numéro 126, d'une superficie de 544 m2 située au 161, rue du Promontoire fait l'objet d'une vente , VIRE NORMANDIE, suite au compromis du 07 mai 2025 auprès de Maître NOËL, notaire à Vire Normandie.

Le taux de TVA applicable depuis le 1er janvier 2014 est de 20 %.

Les terrains du lotissement étant soumis à TVA sur marge, le calcul est ainsi établi :

- Marge = prix de vente TTC (25 024.00 €) – Prix d'acquisition (467.49 €) = 24 556.51 € TTC soit 20 463.76 € HT
- TVA sur marge = 20 463.76 € X 20% = 4 092.75 €

Soit une recette pour la collectivité de 20 931.25 € et un montant à verser par l'acquéreur de 25 024.00 €, hors frais de notaire.

Surface en m²	Prix de vente TTC	Acquisition terrain	Marge TTC	Marge HT	TVA sur marge	Recette collectivité
544	25 024,00 €	467,49 €	24 556,51 €	20 463,76 €	4 092,75 €	20 931,25 €

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 juin 2025,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De valider le prix de vente du lot n° 1, parcelle 545 ZB 126, avec TVA sur marge suivant tableau ci-dessus,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de Maître Johann NOEL dont le siège est situé 5 rue du Neufbourg à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250718-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Délibération n°2025/07/07/24 du 7 juillet 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	08
Vote Pour	47	08
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250718-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/24 du 7 juillet 2025 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 39

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents : 0

Le 7 Juillet 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 1^{er} juillet 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 1^{er} juillet 2025.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie		☒		Régis PICOT
CHÉNEL Fernand	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
HAMEL Serge	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
LABROUSSE Catherine	☒			
LAURENT Françoise	☒			
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception par le Maire

014-200060176-20250718_24_DE

Accusé certifié exécutoire,

Réception par le préfet : 18/07/2025

Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/24 du 7 juillet 2025 à 20h30

LEFEBVRE Yoann		☒		Cindy COIGNARD
LEFOUR Tony		☒		Sabrina LABROUSSE
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine		☒		Pierre Henri GALLIER
MADELAINE Catherine	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Philippe MALLÉON
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri		☒		Corentin GOETHALS
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine		☒		Patrick GOSSMANN
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud		☒		Michel LELARGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250718-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/24 du 7 juillet 2025 à 20h30